

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑳

N° 82 10234

⑤④ Profilé pour la fabrication d'éléments de construction isolants thermo-acoustiques préfabriqués ainsi qu'élément de construction réalisé avec ledit profilé.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 B 1/88.

②② Date de dépôt..... 11 juin 1982.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : *Italie, 12 juin 1981, n° 85 581/A/81.*

④① Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 17-12-1982.

⑦① Déposant : Société dite : IND. VENETA GIESSE SAS, résidant en Italie.

⑦② Invention de : Lorenzo Servadio.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,
115, bd Haussmann, 75008 Paris.

La présente invention a pour but de réaliser un profilé en matière plastique, alliage métallique ou autre matériau approprié, à utiliser pour la fabrication d'éléments préfabriqués d'entourage d'une enceinte généralement
5 fermée, ce profilé étant caractérisé en ce que sur sa superficie extérieure, sont appliqués une ou plusieurs couches de matériau isolant thermo-acoustique.

La forme particulière de ce profilé est telle que la barrière isolante comprend une nouvelle épaisseur de
10 la surface des éléments, par laquelle les ponts de transmission thermique sont réduits au minimum, avant tout en position fermée, ce qui assure une isolation thermique et acoustique de l'intérieur de l'enceinte s'ajoutant également à une isolation thermique de la structure elle-même de l'élément, produisant des variations du gradient thermique entre l'ambiance extérieure et
15 l'ambiance intérieure de l'enceinte fermée.

La figure unique du dessin annexé est une vue en coupe longitudinale verticale d'un élément de construction réalisé au moyen du profilé de l'invention.

20 Le profilé comprend deux parois latérales 1 et 2, réunies entre elles par des entretoises 3 qui forment une structure alvéolaire, et de parois d'extrémités respectives 4 réalisées en forme de crochet 5 composé d'une surface plane d'où émerge l'extrémité en crochet 6 qui permet la jonction avec
25 les profilés supérieurs successifs.

Une caractéristique de ce profilé réside dans la présence d'appendices 8, 9, 10 et 11 saillants vers l'extérieur aux extrémités des parois 1 et 2, et servant à maintenir les couches du matériau isolant 12 et 13, disposées à l'extérieur
30 du profilé, en contact avec sa surface extérieure.

Les couches isolantes 12 et 13, réalisent ainsi une isolation totale thermique et acoustique de l'ambiance intérieure et elles isolent, d'autre part, le profilé lui-même à l'égard des intempéries et du soleil, ce qui améliore la durée
35 de service de l'élément de construction qui n'est pas exposé directement à la pluie, au vent ou au soleil, grâce à la présence de la couche isolante 12.

Lorsque l'enceinte est fermée, les éléments individuels sont assemblés par rapprochement direct, amenant
40 en contact la plaque inférieure d'extrémité 4 d'un élément avec

la plaque d'extrémité supérieure 5 de l'élément adjacent, de sorte que les ponts thermiques entre l'ambiance extérieure et l'ambiance intérieure sont réduits au minimum.

5 L'isolation thermique de la structure interne 1 du profilé par rapport aux températures ambiantes intérieure et extérieure, généralement différentes, a pour effet une réduction de la dilatation thermique de cette structure, ce qui évite le risque de déformation résultant de sauts de température.

10 La conformation particulière de la structure du profilé et des deux couches isolantes superficielles permet, en outre, une économie sensible sur le coût de production.

15 Naturellement, les particularités constructives de détail du profilé décrites et représentées, ne le sont qu'à titre d'exemple non limitatif, et peuvent être variées suivant des aspects divers, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

20 L'invention s'étend également à un élément de construction destiné à la fermeture d'une enceinte, réalisé avec ledit profilé.

RE V E N D I C A T I O N S

1.- Profilé pour élément de fermeture d'une
enceinte, avec couches isolantes sur la surface extérieure,
caractérisé en ce qu'il comprend une structure alvéolaire com-
5 posée de deux parois parallèles (1, 2) avec des entretoises
(3) pourvues d'extrémités légèrement recourbées vers l'extérieur
(8; 9; 10, 11) servant à maintenir, adhérentes à la surface ex-
térieure du profilé, des couches isolantes (12 et 13), assurant
une isolation thermique et acoustique entre l'ambiance inté-
10 rieur et l'ambiance extérieure d'une enceinte fermée par les
éléments, assurant en outre, une protection contre les influen-
ces thermiques augmentant ainsi la durée de service de l'élément.

2.- Profilé suivant l'une des revendications
1 et 2, caractérisé en ce que la structure portante alvéolaire
15 (1, 2 et 3) du profilé est protégée nettement à l'égard de l'am-
biance extérieure et de l'ambiance intérieure des couches de
matériau isolant (12 et 13) ce qui évite le risque de déforma-
tions éventuelles dues aux différences de température.

3.- Elément de construction préfabriqué pour
20 clôture d'une enceinte, caractérisé en ce qu'il est réalisé avec
un profilé conforme à l'une des revendications 1 et 2.

